Image not found or type unknown

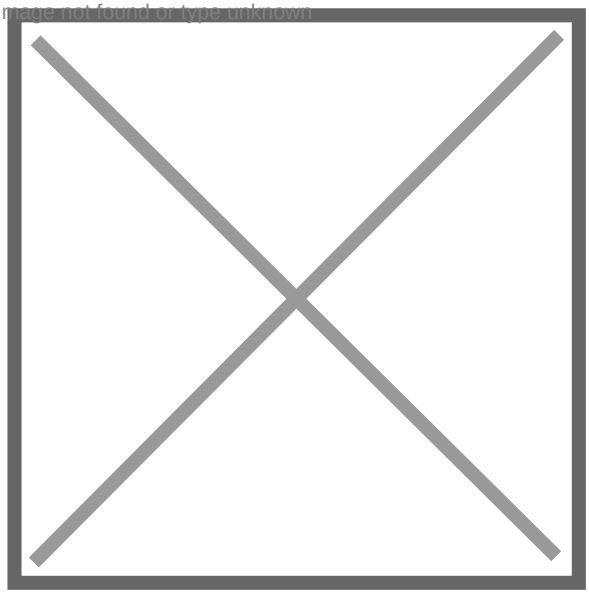

Ouverture dojo arts martiaux

Par **Ben74290**, le **08/10/2018** à **13:06**

Bonjour,

Nous sommes une association d'arts martiaux et nous souhaitons louer un local pour pratiquer notre activité. Nous avons quelques travaux à effectuer pour les vestiaires et les sanitaires, un petit coup de peinture et de remise au propre. Nous avons eu affaire à des services administratifs, mais ils nous demandent de faire un dossier qui doit être instruit dans 6 mois et un nombre de papiers incommensurables, plan d architecte, devis des travaux, etc., etc..

Nous sommes une petite association, la salle où nous étions a brûlé et nous sommes aujourd'hui à la rue, nous ne pouvons attendre 6 mois pour ouvrir, tous les adhérents vont partir.

Une âme charitable pourrais nous éclairer sur les démarches et moyen d ouvrir dans la légalité rapidement.

Merci.

Ps : nous avons déjà retrouver un local.

Par **Tisuisse**, le **08/10/2018** à **15:51**

Bonjour,

Prenez donc rendez-vous directement avec le maire de la commune pour trouver, ensemble, une solution. Peut-être, en attendant que votre dossier soit instruit, qu'il pourrait vous prêter le gymnase. Après tout, vous êtes une association de sa commune et vos adhérents sont aussi ses électeurs, cela pourrait peser dans la balance, non ?

Par **morobar**, le **09/10/2018** à **09:20**

Bonjour,
Toutes les mesures auxquelles vous devez souscrire sont liées aux obligations de sécurité.
Le public en a marre de décompter des dizaines/centaines de morts dans des établissement recevant du public dans des lieux mal adaptés et/ou ouverts à la "va vite", irrespectueux des règles les plus élémentaires...
Ce qui semble être votre cas.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés